

# Déchets

## Vuilnis/Afvalverwerking

### Müllabfuhr

IVBO  
DE HAAN

Arrêtez de faire payer la communauté pour le déblayage de ces ordures ! N'obligez pas le syndic à prendre des mesures désagréables. Suivez les consignes de la commune. Dans ce cas tout le monde sera content ; notre communauté n'aura plus de frais supplémentaires et plus de mauvaise réputation auprès de la commune.

Laat de gemeenschap toch niet opdraaien voor de kosten om die rommel te laten weghalen. Verplicht de syndicus niet tot het nemen van onaangename boete maatregelen. Volg de richtlijnen van de gemeente dan is iedereen tevreden en de gemeenschap wordt niet opgezadeld met de kosten en een slechte reputatie bij de gemeente.

Lassen sie die Gemeinschaft nicht fürzusätzliche Müllkosten aufkommen! Bitte, zwingen Sie außerdem unserer Syndicus nicht unangenehme Maßnahmen zu treffen. Folgen Sie den Richtlinien der Gemeinde. In diesem Fall wird jeder zufrieden sein, wird die Gemeinschaft keine extra Kosten mehr haben und wir bekommen einen besseren Ruf bei der Gemeinde.

Informez certainement vos locataires / Informeer ook Uw huurders. / Informieren sie auch ihre Mieter /

## PMD

**Les emballages doivent être vides quand vous les mettez dans les sacs bleus.**

- Sont autorisés :  
Bouteilles et flacons en plastique  
Emballages en métal (aussi les aérosols de cosmétique et de nutrition, les ravers et boîtes en aluminium, couvercles et bouchons)  
Des briques de boissons
- Sont défendus :  
Tous les autres emballages comme boîtes en plastique et beurriers, folios, sacs en plastique, des emballages qui ont contenu des produits mordants ou toxiques  
Du papier aluminium  
De l'isomo

## Déchets de jardin

**Déposez les dans des sacs compostables réglementaires ou paquet (50 x max 70cm)**

- Sont autorisés :  
Tout déchets de jardin : herbe, mauvaise herbes, tailles, fleurs fanées, restes de plantes et feuilles
- Sont défendus :  
Racines, restes de cuisine, sable et terre, engrais et pierres

## Papier et carton

**Dans des boîtes et en paquet**

Au maximum 15 kg par boîte ou paquet et avec les mesures maximales de : 70x70x40 cm et n'oubliez pas d'enlever les emballages en plastique des journaux, hebdomadaires et dépliantes.

- Sont autorisés :  
Sacs en papier et boîtes en carton  
Emballages en papier, journaux, hebdomadaires, dépliantes, livres, papier à écrire.
- Sont défendus :  
Du papier sale ou gras, du cellofan, du papier peint, du papier en aluminium.

## Restes ménagers

**Les restes ménagers qui ne peuvent être recyclés, uniquement dans des sacs réglementaires (sac jaune).**

**Attention : PMD, liquides, produits toxiques, papier, carton et verres ne sont pas admis dans ces sacs.**

## Où les déposer

Ne les déposez pas le long de la rue mais dans le local prévu à cette fin dans le Noya Park. Bredeweg (cabine électrique du Nova Park, bureau du syndic).



## Verre

Les bouteilles redevables doivent être reportés au magasin. En échange vous récupérer votre taxe

Les bouteilles qui ne sont pas repris doivent être jetées dans les bulles à verre. Les couvercles en métal des bocaux et les bouchons doivent être mis dans les sacs PMD.



## Où se trouvent les bulles à verre ?

- Bredeweg (à hauteur du Holliday Village)
- Zandstraat (au coin du Bredeweg)



## Parc à conteneurs municipal

Duinenweg 32

- Heures d'ouverture  
Octobre à mars et du mardi au samedi de 10.00 à 11.45 et de 13.00 à 17.00 hrs  
Avril à septembre du mardi au samedi de 10.00 à 11.45 et de 14.00 à 18.00 hrs

- Carte d'identité ou badge ?  
A la barrière à l'entrée du parc à conteneurs municipal se trouve une console qui lie votre carte d'identité.  
Ceux qui possèdent une résidence secondaire peuvent avoir accès avec un badge. Vous devez acheter ce badge à la maison communale ; il coûte 4 euros.

Une fois enregistré, la barrière s'ouvre automatiquement et vous entrez dans le parc. Vous vous présentez chez le gardien du parc, qui note ce que vous avez apporté. Ensuite vous déposez vos déchets dans les conteneurs.

- Comment payer ?  
A la sortie votre carte d'identité ou badge est lu à nouveau et vous payer avec Bancontact/Mistercash ou avec de la monnaie (50 cent, 1 € ou 2 €) u terminal. Si vous le désirez vous pouvez avoir un ticket.

Le prix d'entrée d'un euro se paye donc à la sortie. Vous ne pouvez pas payer au gardien. Des billets ne sont pas acceptés par le terminal.



## Vente de sacs officiels

Les sacs officiels sont à vendre à la maison communale, bureau du tourisme (Station du tram), chez le syndic du Nova Park (le samedi matin) et chez les commerçants locaux, chez Pieters (Bredeweg 79), chez Delhaize (Stationstrat 8) et Smatch (Grotestraat 111).



Sacs réglementaires jaunes :

### Prix :

Sacs réglementaires jaunes :

Grand modèle : 1 € par sac  
ou 20 € pour un rouleau  
Sacs de 40 L : 0,70 € par sac ou  
14 € par rouleau



Sacs réglementaires bleus :

Grand modèle : 0,25 € par sac  
ou 5,00 par rouleau  
Petit modèle : 0,5 € par sac



Sacs réglementaires bruns :

0,60 € par sac  
ou 12,00 € par paquet.

## D'amples informations :

Bureau du tourisme du Coq : 059/24.21.34  
[www.dehaan.be](http://www.dehaan.be)